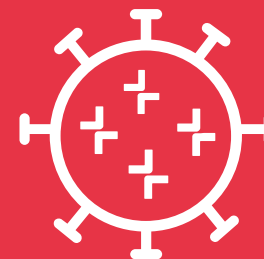
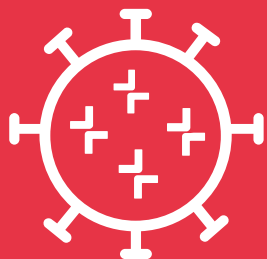






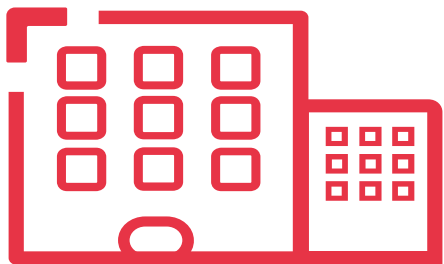
L'Ordre vous accompagne...



Comment établir les bulletins
de paye de mars ?



Le contexte



De nombreuses entreprises ont fait des demandes d'activité partielle

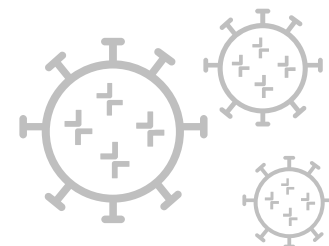
mais elles n'ont pas toutes reçu la réponse de la Direccte

Le contexte

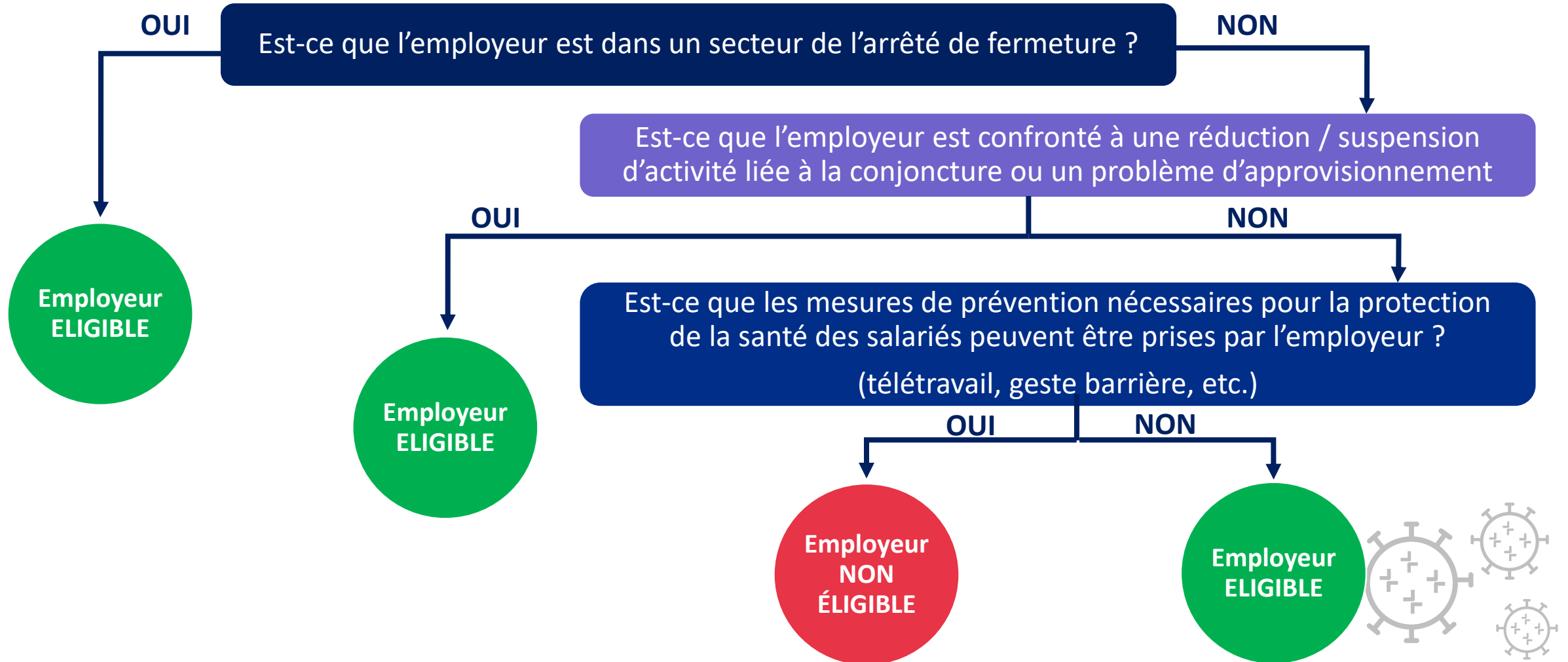
» **Comment gérer la paye de mars ?**

Deux cas de figure

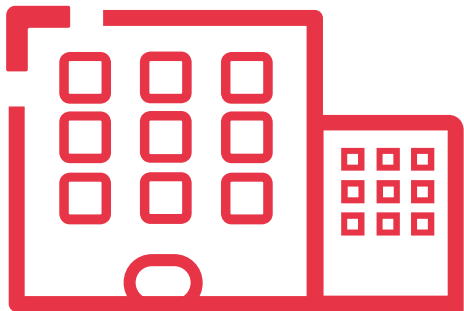
- **L'entreprise a reçu la réponse de la Direccte**
- **L'entreprise n'a pas reçu la réponse de la Direccte**



Rappel des conditions d'éligibilité à l'activité partielle



Rappel des conditions d'éligibilité à l'activité partielle

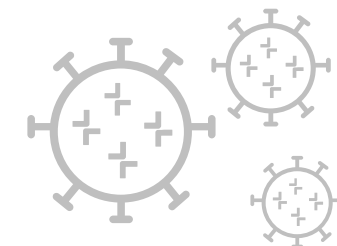


Lorsque l'entreprise n'est pas concernée par l'arrêt de fermeture, étude au cas par cas par la Direccte

Elle est éligible à l'activité partielle seulement si elle subit une baisse d'activité liée à la conjoncture ou un problème d'approvisionnement

- Tous les salariés ne sont pas forcément concernés
- La réduction d'activité peut viser un service
- Les circonstances économiques à l'origine de la baisse d'activité devront être détaillées dans le dossier de demande d'activité partielle

» Ajouter sur la demande motif coronavirus





**L'entreprise a reçu la réponse
de la Direccte**

L'entreprise a reçu la réponse de la Direccte

Réponse positive



**Paye
réduite**

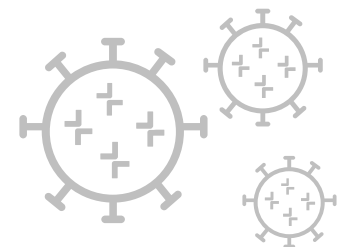
Réponse négative



**Paye
normale**

Paye réduite

Voir Fiche mémo Paye et activité partielle
Dossier Coronavirus SOS entreprises /
Outils techniques





**L'entreprise n'a pas reçu
la réponse de la Direccte**

L'entreprise n'a pas reçu la réponse de la Direccte

Entreprise visée par les arrêtés de fermeture



Paye réduite

Paye réduite

Voir Fiche mémo Paye et activité partielle
Dossier Coronavirus SOS entreprises /
Outils techniques

Entreprise non visée par les arrêtés de fermeture



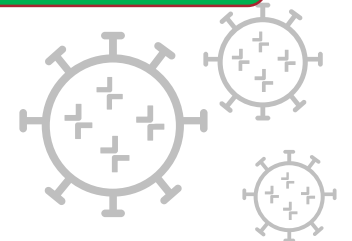
Doute sur l'éligibilité à l'activité partielle

Paye normale



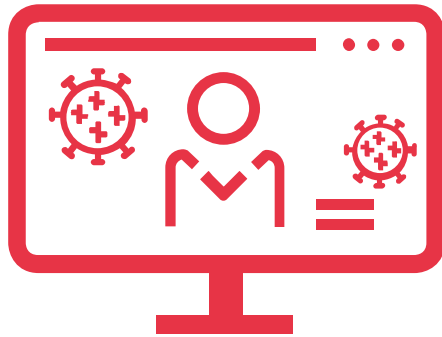
Aucun doute sur l'éligibilité à l'activité partielle

Paye réduite



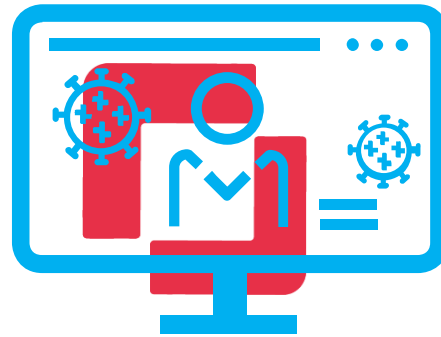
Pour en savoir plus

Sur les mesures d'accompagnement des entreprises



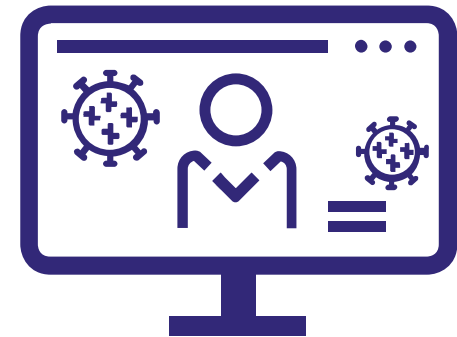
experts-comptables.fr

Le dossier thématique
« Coronavirus SOS entreprises »
actualisé
en permanence sur le site privé
de l'Ordre (fil d'actualité, FAQ,
poser vos questions en ligne)



infodoc-experts.com

Le dossier thématique
« Coronavirus – Covid-19 »



travail-emploi.gouv.fr

Site du ministère du travail
Rubrique actualité



© Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables – 30 mars 2020